

Impunity Watch est une organisation internationale à but non lucratif basée aux Pays-Bas dont l'objectif est de promouvoir la responsabilité pour les atrocités commises dans les pays émergeant d'un passé violent. IW mène une recherche périodique et suivie des causes profondes de l'impunité et des obstacles à sa réduction y compris les voix de communautés touchées afin de réaliser une politique basée sur une étude portant sur des processus ayant pour objectif d'inciter la vérité, la justice, les réparations et la non-répétition des violations. Nous opérons en étroite relation avec les organisations de sociétés civiles afin d'augmenter leur influence pour la création et la mise en œuvre de politiques connexes.

Document de Politique Générale : Principes de base de la Mémoralisation

Table des matières

Résumé.....	1
Aperçu des Cinq Pays d'Etude ...	2
Principes de base de la Mémoralisation.....	3
Contexte	4
Auto-critique	5
Participation	7
Complémentarité	9
Processus	10
Récits multiples	12
Jeunesse	13
Politisation	14

Résumé

En septembre 2012, Impunity Watch a organisé un Forum International d'Echange d'Initiatives de Mémoire à Phnom Penh au Cambodge en coopération avec des partenaires locaux tels que Youth for Peace, Kdei Karuna et Youth Resource Development Program. Ce forum d'échange a permis de mettre en relation des praticiens, des écoliers et des décideurs politiques afin de discuter des résultats à partir d'études comparatives menées par Impunity Watch pour la mémorialisation dans cinq pays sortant d'un conflit (Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Guatemala et Afrique du Sud). Un certain nombre de Principes de base de la Mémoralisation ont été distillés à la fois à partir de l'Etude et du Forum d'Echange ayant pour objectif d'informer les praticiens et les responsables politiques de leurs décisions sur la responsabilité dans les processus de mémorialisation suite à un conflit violent. Les huit Principes sont les suivants : contexte, autocritique, participation, complémentarité, processus, récits multiples, jeunesse et politisation. Chacun de ces huit Principes représente un ensemble important de considérations et de valeurs qui peut aider la prise de décision en fournissant une ressource pratique en l'absence de toute autre directive. L'étude a été menée pour examiner le concours d'initiatives de mémoire pour la lutte - ou effectivement le renforcement - les cultures du silence qui existent après la violence et qui perpétuent l'impunité. Les Principes ont de ce fait été formulés avec cet objectif en tête. Les résultats d'étude et exemples illustratifs servant d'arrière plan aux divers Principes sont présentés en marge de chaque explication.

Aperçu des Cinq Pays d'Etude

	Causes profondes du conflit violent	Principale(s) période(s) de conflit	Principaux crimes et violations des Droits de l'Homme	Estimation du nombre de personnes tuées	Fin de la violence et type de transition	Mécanismes de justice transitionnels	Répercussions actuelles de la Violence
Bosnie-Herzégovine	Tensions ethniques, instabilité économique et structurelle et éclatement de la Yougoslavie y compris la déclaration d'Indépendance par la République Socialiste de Bosnie Herzégovine	1992-1995	Crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes génocide	100.000	Accord de paix ; création de 2 entités politiques au sein de la BH (Fédération de Bosnie Herzégovine et de la République de Slovaquie)	Poursuites criminelles : Poursuites criminelles Internationales au TPIY installé à La Haye ; poursuites intérieures et procédures hybrides en BH	Fragilité de l'état central et des institutions étatiques, divisions ethniques, manipulation politique, taux élevé du chômage, violence au sein de la jeunesse, corruption et manque de vérité, de justice et de réparations. Accord de Paix jugé défaillant pour ne pas avoir étudié les causes socio-politiques profondes du conflit et pour ne pas avoir traité de manière efficace les divisions ethniques au sein des structures institutionnelles et politiques de BH
Burundi	Héritage colonial de violences et de divisions régionales, claniques et de querelles ethniques pour le pouvoir économique et politique, inégalités sociales et politiques, radicalisation des divisions ethniques y compris la suppression violente de la population civile	Violences cycliques depuis l'indépendance en 1962, notamment les importants épisodes de violence de 1972, 1988, 1993 et la guerre civile entre 1993-2005	Crimes contre l'humanité et crimes de génocide	N/A (estimé à des centaines ou des milliers)	Accord de paix, arrangements ethniques pour le partage du pouvoir instituer par une nouvelle constitution et plusieurs accords de cessez-le-feu y compris la démobilisation des rebelles sous le contrôle des NU.	Aucune (Commission de vérité et de réconciliation programmée en 2013)	Culture du silence et de l'impunité, un gouvernement de plus en plus répressif, un espace réduit pour l'opposition, une corruption rampante, des assassinats extrajudiciaires, fragilité des institutions étatiques
Cambodge	Politiques de guerre froide, en particulier la guerre du Vietnam, luttes pour le pouvoir politique, les idéologies politiques, insurrections violentes	conflit entre armée et rébellion entre 1960-1975 1975-1979 (période des Khmer Rouges) Guerre civile entre 1979 et 1991	Crimes de guerre, contre l'humanité et crimes de génocide	Estimation de 1.7 – 2 millions portant seulement sur la période 1975-1979	Accord de paix et élections sous le contrôle des NU	Poursuites criminelles hybrides organisées dans le pays (CETC)	Culture du silence et de l'impunité, corruption, clientélisme, oppression gouvernementale de l'opposition et suppression de la société civile
Guatemala	Insurrections armées contre la répression du gouvernement, émergence de mouvements de guérilla, intolérance politique, racisme, inégalités sociales	1960-1996	Violence soutenue par l'Etat, persécutions et disparitions, crimes contre l'humanité et crimes de génocide	200.000	Transition du pouvoir militaire aux autorités civiles suivie d'accords de paix	Rétablissement du Projet de Mémoire Historique (REMHI), Commission pour la Clarification Historique (CEH), programme d'exhumations et de réparations nationales	Crime organisé, impunité, inégalités socio-économiques extrêmes, fragilité des institutions étatiques y compris le système judiciaire, la corruption, les meurtres extrajudiciaires, le maintien au pouvoir par les anciens malfaiteurs
Afrique du Sud	Héritage colonial de domination de la population non-blanche, système légal de ségrégation raciale et émergence d'une force de libération	1948-1994	L'apartheid en tant que crime contre l'humanité, déplacement forcé et ségrégation, disparitions, tortures et meurtres	25.000	Règlement négocié y compris amnistie conditionnelle ainsi qu'une commission vérité	Commission Vérité et Réconciliation incluant l'amnistie conditionnelle	Inégalités sociales et structurelles, persistance de la séparation physique et sociale des communautés, racisme, violence et taux élevés de criminalité, de pauvreté.

Principes de base de la Mémorialisation

Au cours de la dernière décennie, les efforts ont été multipliés pour gérer la violence qui s'est répandue dans le monde, entraînant une augmentation conséquente du temps et des ressources investis par de multiples acteurs pour gérer cette violence. Alors que nous commençons maintenant à appréhender d'une manière plus critique les mécanismes conventionnels qui ont caractérisé la première vague de réactions à la violence (poursuites pénales et commissions vérité), la mémorialisation est apparue comme un élément important des sociétés sortant d'un conflit et de ce qui a, jusqu'ici, été appelé justice transitionnelle.

Bien que depuis des siècles, ce soit une réaction presque instinctive face à la violence, la mémorialisation n'a que récemment attiré une attention de plus en plus soutenue, ce processus se démocratisant progressivement au fil des années. Il est aujourd'hui fréquent de voir des acteurs locaux, nationaux et internationaux participer au développement et à la mise en œuvre d'initiatives de mémoire conçues à des fins multiples après un conflit violent. Couramment appréhendée en termes de commémoration, de prévention du retour de la violence ou de formes symboliques de réparation, les études menées indiquent aujourd'hui que la mémorialisation doit être considérée au-delà de ces approches traditionnelles comme apportant une contribution dynamique et complémentaire d'un processus plus global de gestion du passé, où la vérité et la justice sont incluses. À cet égard, on assiste à une augmentation spectaculaire des débats sur la mémoire, ou à des luttes concernant la lecture de l'histoire et des débats sur les liens entre le passé et le présent.

Mais alors que ces développements prenaient forme, les faits n'ont pas nécessairement soutenu les nombreuses hypothèses sous-jacentes associées à la mémorialisation ou fourni des cadres permettant un engagement concret dans un tel processus. En partie pour combler ces lacunes, mais aussi pour explorer la relation entre mémorialisation et réduction de l'impunité, Impunity Watch a pris l'initiative d'établir un programme de recherche pour étudier la mémorialisation dans cinq pays sortant d'un conflit : La Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Cambodge, le Guatemala et l'Afrique du Sud. Les résultats obtenus par l'étude de ces cinq pays ont été examinés et une analyse comparative a été produite, qui ont été le socle de l'International Memory Initiatives Exchange Forum (Forum international d'échanges et d'initiatives de mémoire) qui s'est déroulé à Phnom Penh au Cambodge en septembre 2012.

Le Forum International d'Échange
d'Initiatives de Mémoire était organisé
avec des organisations partenaires
locales Cambodgienne : Youth for Peace,
Kdei Karuna et Youth Resource
Development Program

Pendant cinq jours, des discussions ont eu lieu entre spécialistes, universitaires et décideurs politiques qui ont examiné les thèmes clés de l'étude comparative, soulevé de nouvelles observations importantes et noté entre autres qu'il n'existe à l'heure actuelle ni principes directeurs ni valeurs qui peuvent servir à renseigner les travaux sur la mémorialisation. Un certain nombre de Principes de base de la Mémorialisation ont donc été tirés de l'étude et du forum d'échange (notamment les discussions des groupes de travail), qui tiennent compte des difficultés associées à l'élaboration de recommandations concrètes applicables dans des contextes variés, comme l'ont souligné des participants du forum d'échange. L'intention des huit Principes de base de la Mémorialisation est de nourrir la prise de décision du spécialiste et du décideur politique (notamment le donateur) concernant l'implication dans des procédures de mémorialisation après un conflit violent. Chacun des principes constitue un ensemble important de considérations et de valeurs qui peuvent faciliter la prise de décision en apportant une ressource utile en l'absence de directives existantes. Les principes reposent aussi sur les dix dernières années de pratique dans le domaine de la justice transitionnelle, la mémorialisation émergeant comme un nouvel ajout à l'assortiment de réponses concevables à la violence et dont de nombreuses leçons sont à tirer pour en optimiser le potentiel.

Bien qu'elles ne soient pas explicitement mentionnées dans les principes, les participants à l'étude et au forum d'échange ont également souligné l'importance des initiatives d'échanges pour renforcer des acteurs locaux impliqués dans la mémorialisation. La communauté internationale peut jouer un rôle majeur dans de tels échanges, en facilitant le développement de réseaux interculturels qui peuvent renforcer le plaidoyer. De la même manière, en mettant les individus et les organisations en contact au sein des pays, les acteurs nationaux et internationaux peuvent profiter de la dynamique qui naît après les violences pour créer un nouvel espace d'opportunités visant à renforcer les demandes légitimes de vérité, de justice et de réparations.

Les huit Principes de base de la Mémorialisation sont expliqués dans les parties suivantes. Ces principes ne sont pas classés selon un ordre hiérarchique, chacun a sa finalité propre en relation avec les autres, dans le cadre d'un processus éclairé de prise de décision. Il existe ainsi un chevauchement volontaire entre les principes.

Mémorialisation
Dans ce document de politique générale, on entend par 'mémorialisation' une action délibérée visant à préserver la mémoire d'un passé violent plutôt que les actes spontanés qui vont vers d'entretien de la mémoire qui suivent les périodes de violence. Pendant que ces actes spontanés sont d'importantes formes de mémorialisation, les Principes mis en avant dans ce Document Politique ont pour but d'informer les décideurs politiques et praticiens sur la mémorialisation, plutôt que de réduire la spontanéité et la nature probablement très personnelle d'autres actes de mémorialisation. Cela étant dit, un certain nombre de ces Principes seraient des considérations appropriées pour tout acte de mémorialisation. Il doit également être admis que les initiatives de mémoire efficaces visent à développer les actes de mémorialisation existants et spontanés.

Initiatives de Mémoire
Impunity Watch entend par initiatives de mémoire toute activité ayant pour but de commémorer ou de renforcer la compréhension d'un passé conflictuel, comprenant – mais ne se limitant pas à – la création et l'entretien de mémoriaux et de monuments, la gestion de musées et l'organisation d'expositions, la mise en place de cérémonies traditionnelles et de rituels, les performances musicales et théâtrales sur des sujets liés aux violences passées, l'organisation de programmes d'éducation, de prise de conscience, de discussions ou de souvenir, l'enseignement de l'histoire et le regroupement et la conservation d'archives.

Transposition de modèles et « modèle taille unique »

L'idée selon laquelle les modèles de réussite en matière de justice transitionnelle peuvent facilement être transposés d'un contexte à un autre est désormais largement discréditée. Cependant, le supposé succès de la Commission de Vérité et de Réconciliation d'Afrique du Sud a eu un impact négatif dans plusieurs pays, et le sentiment souvent ressenti que « nous avons été chargés de transposer le modèle du fait du succès présumé de la CVR Sud Africaine ». Le succès (présupposé) d'une initiative de mémoire dans un contexte ne garantit donc pas forcément un succès similaire dans un autre contexte.

ETUDE DE CAS : Stari Most : L'ancien pont de Mostar (Bosnie-Herzégovine)

Reconstruit par la communauté internationale dans le but d'en faire un symbole de réconciliation entre deux communautés divisées par la violence, l'étude a permis de démontrer le faible impact réconciliateur de l'ancien Pont de Mostar. Cet échec est partiellement imputable à la rhétorique largement ambitieuse de réconciliation résultant d'un manque de compréhension du contexte local et l'existence d'un sentiment nationaliste toujours présent.

CONCLUSION D'ETUDE : Récits Nationaux, Mythes d'Etat et la Centralité de la Mémoire à la Violence

Les souvenirs d'exactions ou d'injustice sont souvent la base de nouvelles vagues de violence. Les fausses vérités à propos du passé font aussi largement l'objet de manipulation lors de luttes pour l'accession au pouvoir politique se traduisant par la production de versions hégémoniques de l'histoire qui tendent à rendre légitime un régime ou une autorité successeur. La mémoire est également un outil puissant pour dénoncer les opposants ou les membres les plus faibles d'une société. Les résultats de l'étude montrent que si elles ne sont pas contrôlées, ces dynamiques se reproduisent lors des initiatives de la mémoire.

CONCLUSION D'ETUDE : Ouverture de l'Espace pour la Mémoire par la JT : CVR au Burundi et le CETC au Cambodge

Malgré des préoccupations légitimes autour de ces deux projets, la proposition d'établir une Commission vérité et Réconciliation au Burundi et la poursuite actuelle des anciens responsables Khmer Rouges lors des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC) ouvrent chacune un espace pour la mémorialisation. Si certaines circonstances ont pu empêcher un traitement du passé efficace, ces moments peuvent ouvrir la voie à de nouvelles initiatives de mémoire.

Contexte : *Considérer les causes à l'origine des violences, la nature du conflit, comment (le cas échéant) le conflit a pris fin, le climat social et politique actuel et les héritages du conflit, comme la violence structurelle.*

Après un conflit, il est essentiel pour toute intervention que le contexte soit connu et compris. Comme le suggère ce principe, le contexte tient compte d'un certain nombre de facteurs fondamentaux qui sont directement liés à la violence qui a été perpétrée, mais aussi d'autres facteurs qui sont particuliers à la société ou la culture en question. Le contexte implique donc la prise en considération de différentes couches contextuelles au sein de la société, dont celles traditionnelles locales ou régionales et internationales, mais aussi la reconnaissance des acteurs impliqués et des rôles qu'ils jouent. Il dénote aussi la reconnaissance de l'importance des normes de la société et des traditions socio-culturelles, en tenant compte des différences inhérentes qui existent au sein de sociétés.

Quand on s'engage dans la mémorialisation, il est encore plus essentiel d'être conscient de ces facteurs que lorsque l'on s'implique dans d'autres mécanismes comme la justice pénale. Les initiatives de mémoire sont beaucoup plus motivées par les valeurs et façonnées par les particularités du contexte individuel plutôt que contraintes par des procédures externes. Étant donné les choix à faire en matière de mémorialisation, ceci permettra une meilleure compréhension du potentiel des initiatives de mémoire à contribuer de manière positive à la gestion de la violence et des risques associés à de telles initiatives. On évitera aussi les tentatives visant à transposer des modèles d'un contexte à un autre, par des démarches dites « universelles ».

Face à la violence, une démarche mécanique n'aura pas le même impact qu'une approche plus globale et spécifique qui s'appuie sur un ensemble de méthodes se renforçant mutuellement qui visent à transformer le paysage social, politique, institutionnel et juridique qui a permis la violence et entretenu l'impunité. Si les causes à l'origine de la violence ne sont pas suffisamment assimilées, alors les méthodes de prévention de son retour finiront par décevoir. Selon la démarche choisie, l'étude indique que la mémorialisation peut contribuer à une transformation positive, mais que souvent, elle finit par symboliser les lacunes dans la prise en compte globale de la violence et de ses causes.

Nature de la transition et transformation

Les stratégies de mémorialisation dépendent donc de la nature de la transition post-violence et de l'état des évolutions dans les domaines mentionnés précédemment. Dans le cas d'une paix négociée, les enjeux seront bien sûr différents qu'avec une victoire militaire, comme dans le maintien de personnes détentrices du pouvoir politique. Dans ces contextes, où des personnes impliquées dans la violence passée (Burundi, Guatemala, Cambodge) ou même condamnées pour des crimes passés (Bosnie-Herzégovine) continuent à exercer un pouvoir ou « une influence » politique, la mémorialisation au niveau national sera presque toujours manipulée, tandis qu'à d'autres niveaux de la société, celle-ci nécessitera un soutien plus solide pour remettre en question les récits les plus courants. La poursuite dans le présent d'un statu quo particulier issu de la période de conflit aura donc des effets négatifs sur le potentiel avéré d'initiatives de mémoire, par rapport à d'autres objectifs comme le processus de dire la vérité, puisque pour les anciens auteurs de crimes, les incitations à perturber le processus seront beaucoup plus fortes que celles visant à y contribuer. Les relations de pouvoir sont donc cruciales pour comprendre où la mémoire peut être manipulée au détriment des plus faibles. S'il existe un manque de volonté politique réelle au sein de l'élite ou des intérêts évidents qui pourraient menacer une initiative de mémoire, il est préférable que les initiatives de mémorialisation soient ciblées localement. Pour que l'impact soit maximal, une action doit être prise afin d'encourager une plus grande volonté politique, autrement les victimes ne considéreront pas que leurs droits sont garantis par l'État.

« [Conflit de Bosnie-Herzégovine]...de droit, il a pris fin, mais de fait, ce n'est pas le cas. Des divisions restent dans les esprits »

Dans toute prise de décision concernant des initiatives de mémoire, il est crucial de définir l'opportunité de mémorialisation qui existe. A côté de la perpétuation des élites politiques, les autres facteurs qui peuvent influencer la mise en place de tels mécanismes sont : le caractère présent du discours concernant la violence passée, l'évaluation des « récits acceptables », la présence (et l'évaluation) d'autres mécanismes de justice transitionnelle, qui eux aussi peuvent créer des opportunités de mémorialisation, tel que cela s'est produit à Chambres Extraordinaires au sein des

ETUDE DE CAS : Proverbes Kirundi (Burundi) :

Creuser dans la mémoire du passé au Burundi est souvent compris à travers deux proverbes contradictoires- ibuye ryaserutse ntiriyica isuka (« la pierre retirée de terre n'abîmera pas votre pioche à l'avenir ») et nta kuzura akaboze ('il ne faut pas retirer de la terre ce qui y a été enterré').

ETUDE DE CAS : Valeurs Socio-Culturelles Khmer (Cambodge) :

L'étude explique les difficultés au sein des communautés à montrer du doigt d'anciens cadres connus Khmer Rouge du fait des normes et traditions de la société Khmer préférant 'sauver la face' plutôt que mettre les personnes devant leurs responsabilités, phénomène influencé également par des croyances bouddhistes.

Os

Exposer des os lors d'initiatives de mémoire donnera lieu à des réactions différentes selon le contexte. D'après les traditions Maya au Guatemala, le fait de d'exposer des os signifie que le défunt ne peut reposer en paix, alors qu'au Burundi, cette pratique empêcherait les cérémonies de levée du deuil. Au Cambodge, en dépit des traditions bouddhistes qui prônent le contraire, le fait d'exposer les restes lors d'initiatives de mémoire dans un but politique. Il en va de même au Rwanda, accusé "vendre les os de leurs frères" afin d' « utiliser » le Génocide à des fins politiques.

CONCLUSION D'ETUDE : Risques de Mémorialisation

Tout effort qui vise à s'appuyer sur les violences passées en vue d'obtenir la vérité, la justice, des réparations ou la non-répétition des conflits, est fondamentalement sensible. La mémorialisation est particulièrement sensible du fait du rôle central de la mémoire dans la l'exécution de violence. A la différence de procédures judiciaires ou à des processus institutionnalisés de recherche de la vérité, la mémorialisation connaît peu de restrictions augmentant de ce fait le risque d'instrumentalisations malveillantes. Mais même sans mauvaises intentions, les initiatives de mémoire peuvent mener à la provocation, l'exacerbation de tensions, la simplification dangereuse d'histoires complexes, la cristallisation de dissidence et l'enracinement de divisions idéologiques ou de principes.

Dans des pays où la polarisation ethnique est présente, les risques de ce type d'effets destructeurs sont plus importants. Mais même lorsque la question ethnique ne joue aucun rôle majeur dans les divisions entre les populations, ces mêmes conséquences sont susceptibles de bloquer la progression de la société vers un traitement du passé par un cloisonnement des identités en conflit.

des tribunaux Cambodgiens, et enfin prendre en considération l'intervalle de temps depuis la fin des violences. Si la mémorialisation est limitée ou réprimée, la connaissance du contexte peut alors aider à déterminer les espaces ou cadres où elle s'exprime, par exemple au travers d'histoires transmises oralement. Pour déterminer cette opportunité, il faut aussi qu'il y ait une reconnaissance de la société civile de la part de l'Etat et que celle-ci n'ait aucune restriction de son travail.

Dans des contextes où la violence est fortement teintée par des questions d'ethnie, les initiatives qui cherchent à établir des récits inclusifs sont souvent valorisées, mais ce type d'initiatives sera fréquemment contraint par des demandes de reconnaissance ou par des animosités profondément ancrées. Quand un conflit armé a pris fin, sans toutefois qu'une solution durable n'ait été trouvée, la violence peut souvent s'exprimer à travers des initiatives de mémoire comme l'expression d'une continuité du passé. Dans ces contextes, la mémorialisation peut alors représenter les violences et les divisions.

Réalités à la suite d'un conflit

Dans toute prise de décision concernant la mémorialisation, la situation dominante après le conflit doit constituer un facteur clé. En premier lieu, c'est en comprenant les réalités officielles, institutionnelles et sociales qui peuvent empêcher la mémorialisation qu'il sera possible de parvenir à des politiques et initiatives plus efficaces qui surmontent ces obstacles. Comme mentionné brièvement, pour que les initiatives de mémoire deviennent un moyen efficace par lequel les victimes peuvent revendiquer leurs droits, il est nécessaire que des réformes politiques et institutionnelles traduisent ces efforts. En même temps, le lien entre la violence passée et les inégalités actuelles doit être clairement appréhendé, surtout si ce lien renforce le sentiment de victimisation. La violence structurelle, composée par la violence sociale, celle basée sur le genre, la politique ou socio-économique, constitue ensemble un contexte essentiel à appréhender. Cette violence aura un effet sur les décisions concernant le visage de la mémorialisation dans un contexte donné, en particulier s'il existe des besoins plus pressants, mais aussi sur sa qualification, car certaines initiatives seront mieux en mesure que d'autres de se focaliser sur la violence structurelle, surtout les initiatives plus axées sur l'éducation.

Ces réalités post-violences ne peuvent pas être appréhendées sans comprendre les identités post-conflit et la façon dont elles ont pu se construire tout au long du processus de violence, de la transition et de la (possible) reconstruction. Les politiques d'identité et les mémoires collectives qui sont associées à la subjectivité inhérente de la mémoire influencent la mémorialisation dans chaque contexte, mais de façon différente selon les particularités propres. Ainsi au Burundi et en Bosnie-Herzégovine, nous trouvons des identités ancrées s'exprimant par une victimisation construites autour de l'appartenance à l'ethnie. Dans ces contextes, le statut « victime » est central à l'identité même de groupes particuliers, ce qui suggère encore une fois un besoin d'initiatives de mémoire qui peuvent passer outre cette polarisation par le biais de récits inclusifs et de reconnaissances mutuelles. Par contraste, les initiatives du Guatemala se sont heurtées au rejet du statut de « victime » pour favoriser celui de « survivant ». Bien qu'il soit possible que ce changement de statut puissent avoir des conséquences au niveau des demandes de réparation, cette évolution de l'identité a eu des effets positifs pour la plupart des personnes concernées, alors que dans d'autres contextes comme en Bosnie-Herzégovine, il semble impensable à l'heure actuelle d'abandonner les revendications de statut de victime.

Comme le démontre l'étude, la mémorialisation peut aussi se laisser entraîner involontairement à des formes de concurrence sur le « statut de victime » entre les groupes concernés mais aussi en leur sein.

Auto-critique : *s'interroger sur le rôle de chaque acteur impliqué dans la mise en place d'initiatives de mémoire, aux vues de la valeur et des préjugés existants et avec la conscience que la seule présence de ces différents acteurs peut influencer les résultats attendus de la mémorialisation, en prenant soin de ne pas attendre de ces initiatives des objectifs trop ambitieux. S'inspirer d'expériences menées dans d'autres contextes, tout en restant conscient des dangers de transposer des modèles d'un contexte à un autre.*

En particulier pour les acteurs externes, il est essentiel d'entreprendre une auto-critique préalable à la mise en place d'un processus de mémorialisation comparativement des initiatives qui ont pu être menées dans d'autres contextes. Que faisons-nous ? Pourquoi le faisons-nous ? Comment le faisons-nous? Comment pouvons-nous contribuer d'une manière constructive à la mémorialisation quand

CONCLUSION D'ETUDE : Idéaliser la Justice Transitionnelle et Légitimité de Base

En particulier au sein des décideurs politiques et spécialistes internationaux, il existe une tendance à idéaliser les méthodes pour traiter de la violence du passé, en faisant l'éloge de la vérité, de la justice et de la réconciliation qui sont 'rapportées' aux communautés locales.¹ Cette tendance peut ne pas être en accord avec la réalité sur le terrain et l'expérience actuelle de justice transitionnelle avec ces communautés, qui prouve le besoin d'une plus grande réflexion et modestie. Cette tendance peut également être perçue comme la déconnexion entre la rhétorique utilisée lors de certaines grandes initiatives de mémoire au niveau national et la légitimité (restreinte) dont jouissent souvent ces initiatives au niveau local.

Relations avec le pouvoir

Les acteurs en marge engagés dans la mémorialisation confronteront toujours les relations de pouvoir local sur le terrain. Au sein de plusieurs instances, ils seront mieux placés pour éclairer ces dynamiques, leur impact et défier les hiérarchies de pouvoir qui autrement restent non-contestées ou problématiques pour les acteurs locaux.

CONCLUSION D'ETUDE : Tourisme de Génocide

Les initiatives de mémoire pourront être touchées par le tourisme. Les groupes-cibles chargés d'initiatives se détourneront des acteurs locaux ayant souffert de violence vers des touristes extérieurs, alors que dans le même temps, le niveau et la qualité d'implication des acteurs locaux régresseront. En conséquence, les bénéfices liés aux mécanismes de vérité, de non-répétition des violences et de justice sont réduits dès que le lieux de mémoire devient une attraction touristique. Cela ne devrait pourtant pas diminuer l'importance de ce que l'on appelle 'les sites de conscience', en particulier en tant que représentation symbolique pour un 'Jamais Plus ça', mais doivent être considérés à chaque étape de la mémorialisation. Par ailleurs, il convient de reconnaître que les initiatives de mémoire peuvent générer des bénéfices à travers des activités génératrices de revenus dans des contextes où les conditions socio-économiques sont difficiles. Bien qu'importantes, de telles initiatives resteront cependant influencées par la dynamique associée au tourisme.

nous ne sommes pas localement intégrés ? Comment pouvons-nous nous assurer que notre intervention est adaptée aux besoins des acteurs locaux ? Et connaissons-nous les conséquences de notre implication ? Voici quelques-unes des questions qui devraient éclairer les processus de prise de décision, en particulier du fait de la nature sensible de la mémorialisation et des risques qui lui sont inhérents dans un contexte post-violence.

Souvent très mobiles et forts d'expériences acquises dans différents contextes, les acteurs externes doivent éviter la tentation d'importer des modèles dans des contextes où ils sont engagés. Ils doivent plutôt réfléchir d'une façon critique à leurs propres actions, en s'interrogeant sur le moyen de répondre aux besoins et attentes générés par une approche du bas vers le haut. Cette problématique inhérente au rôle de l'acteur externe consiste à accepter son rôle d'acteurs de la mémorialisation au travers de sa présence même mais aussi d'accepter le besoin d'une assistance pour mieux appréhender les complexités d'un contexte donné, ne serait-ce que pour limiter le risque de faire du mal.

Volonté et prise de décision

Il est donc essentiel de comprendre le contexte. De la même manière, les acteurs externes doivent poser la problématique de leur rôle pour mieux maîtriser l'hypothèse qu'ils sont les intermédiaires privilégiés entre l'histoire, la vérité et la justice. Car, s'ils sont dans une position privilégiée autant au niveau de l'expertise que de l'influence, les acteurs externes ne sont pas les gardiens d'un passé qui ne leur appartient pas. Ils doivent être conscients de la transformation qui a lieu sans eux ou en dépit d'eux, en concentrant leurs efforts sur les développements organiques et en évitant la tendance à romancer la justice transitionnelle dans des contextes où la réalité est très différente. Il est important d'apprécier et de reconnaître que par moments, l'argent est le seul moyen par lequel ils peuvent intervenir. Pour comprendre comment s'impliquer en tant qu'acteurs externes, l'auto-critique repose donc sur la compréhension de notre mandat d'action.

Mais tout comme pour les mécanismes de justice transitionnelle dans son ensemble, la mémorialisation a souvent été très prescrite et imposée, plutôt qu'elle soit issue d'un processus réclamé par la population. Ceci peut conduire à l'utilisation d'un langage particulier dont la signification est différente dans le contexte où il est employé ou à la perturbation d'un équilibre délicat entre les initiatives de mémoire publiques et les initiatives officieuses et privées au niveau local. La prescription des notions et des actions de la mémorialisation, même par inadvertance, peut engendrer des conséquences néfastes se traduisant par un processus de mémorialisation qui répond davantage à un discours international plutôt qu'à un contexte local.

Cependant tout en tenant compte de ce qui a été perdu dans la traduction (ce qui indique en soi des facteurs linguistiques et socio-culturels) ou en se montrant attentif à des conceptions et croyances locales, un équilibre doit être trouvé tenant compte des risques associés au relativisme culturel. L'auto-critique doit nécessairement prendre soin de ne pas imposer de valeurs et/ou d'idées occidentales, mais elle doit aussi clairement indiquer que la mémorialisation doit respecter certains principes inaliénables qui ne sont pas conditionnées par le relativisme culturel. Des questions difficiles seront encore soulevées, mais il est plus important de se questionner plutôt que prétendre avoir toutes les réponses. Il est inévitable que les différences de contexte se traduisent par des traditions et des valeurs particulières qui doivent être respectées avec en perspective une certaine transformation sociale ; en même temps, transcender de ces traditions peut parfois s'imposer, surtout si ces dernières contribuent à entretenir l'impunité.

Tous les acteurs, pas seulement externes, doivent constamment réfléchir d'une manière critique pour savoir si leur implication contribue à la transformation sociale la plus appropriée au contexte dans lequel ils interviennent. Cela passe par admettre le risque de trop romancer des pratiques traditionnelles qui peuvent aussi avoir des conséquences sociales très néfastes.

La transposition des modèles, des initiatives qui peuvent alourdir

L'auto-critique demande une acceptation des dangers des méthodes de transposition d'un contexte à un autre de manière presque aveugle. Ici aussi, le contexte est important. La probabilité de ces dangers augmentera si l'on essaie de transposer des expériences positives de mémorialisation d'un pays à un autre alors que les réalités politiques peuvent être très différentes ou dans des contextes de phase de transition politique après un conflit.

« [En tant qu'acteurs externes], si nous voulons être utiles et constructifs, nous devons être clairs, structurés et humbles, et reconnaître l'injustice d'essayer de présenter d'une manière nette l'expérience complexe de la violence »

De même, comme ces efforts sont souvent initiés par des élites urbaines, la spécificité d'un pays doit être considérée, notamment dans les cas où il existe des disparités considérables entre les réalités urbaines et rurales. Ainsi, tout comme il est nécessaire dans sa réflexion de se méfier de solutions qui sont générées de l'extérieur et simplement exportées dans d'autres contextes, cela ne veut pas dire que des initiatives locales soient davantage légitimes. Pour tout engagement dans un processus de mémorialisation, le point de départ doit toujours être une compréhension du contexte particulier de l'endroit d'où provient cette initiative et l'identification des besoins au niveau local.

« Il ne s'agit pas d'impliquer des acteurs externes qui exigeront une procédure particulière ou imposeront leurs opinions sur des communautés, mais de comprendre comment nous pouvons permettre de mettre en avant la mémoire », et en même temps éviter des

La tendance à surcharger les initiatives de mémoire doit aussi conduire à une auto-critique. Des objectifs nobles mais trop ambitieux souffrent d'un manque de réalisme. Ces objectifs généreront des attentes irréalistes et finiront par rendre inefficace le processus de mémorialisation. Dans une société post-conflit, de tels objectifs auront tendances à faire porter un trop lourd fardeau à des individus qui n'ont pas forcément incorporé ces concepts. L'importance du choix du moment et de l'ordre des choses dans ce cas sera traitée ultérieurement. Ces exigences peuvent aussi avoir une incidence plus néfaste que si le processus est abordé avec une plus grande humilité. Elles peuvent réduire le potentiel d'aide aux communautés ou contraindre les initiatives locales du fait d'interventions externes. Si possible, l'action doit toujours rester le fait de la communauté où la mémorialisation a lieu, et ne pas être importée de l'extérieur ou étouffée par des exigences ou des indicateurs externes.

Par ailleurs, il faut reconnaître que la mémorialisation est un processus à long terme et que la transformation est souvent pénible et difficilement soumise à des cadres logiques ou des indicateurs objectifs. Pris dans leur ensemble, les exigences artificielles auxquelles des initiatives locales peuvent souvent être soumises (comme la pression exercée sur les ONG locales pour que leurs concepts correspondent aux attentes d'acteurs externes) ainsi que les contraintes temporelles artificielles qui sont couramment imposées peuvent aller à l'encontre des résultats reconnus de la mémorialisation en tant que méthode de gestion de la violence et de l'impunité.

Participation : *La participation réelle au niveau local permet de garantir que les besoins locaux, les traditions, les droits de l'homme et la sensibilité socio-culturelle soient respectés afin d'assurer localement une appropriation, un engagement sérieux et une mémorialisation adaptée au contexte.*

Aujourd'hui, la concertation est reconnue comme un élément essentiel de la justice transitionnelle. Au niveau local, elle permet de développer l'appropriation des processus qui permettent de gérer le passé. Bien que ce soit une démarche positive face à la violence, qui s'éloigne d'une approche du haut vers le bas et évite la transposition des modèles, la concertation à l'échelle locale ne suffit pas à garantir une véritable appropriation des communautés de base, un engagement sensé et une mémorialisation adaptée au conflit. Cette concertation doit viser à respecter les besoins, les traditions et à créer une implication large dans le processus de mémorialisation qui donne aux acteurs locaux les moyens de revendiquer leurs droits. La mémoire doit être participative. La participation est donc un principe crucial qui doit guider la mémorialisation, ce qui dénote une implication plus profonde qu'une simple concertation.

Dans son premier rapport, le nouveau Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition des Nations-unies demande une « participation sensée » dans les processus de Justice Transitionnelle. Nos recherches indiquent que selon le contexte, la participation peut impliquer le renforcement de l'autonomie ou l'établissement de liens entre les factions divisées présentées au sein des communautés ou entre celles-ci, suivant une évaluation des capacités et potentiels au niveau local. Dans des pays où une autorité répressive centrale limite l'espace accordé à la société civile et où elle laisse sa population dans une position affaiblie ou menacée, la participation à la mémorialisation peut contribuer à fournir aux acteurs locaux les moyens de s'approprier la défense de leurs droits. Dans ces contextes où la répression n'est pas un problème sérieux, mais où les mémoires sont encore opprimées, la participation au processus permet l'expression des récits

« Au Burundi, la mémoire n'est pas participative. On nous dit ce que nous devons penser, comment c'était avant, on ne nous laisse aucune place à l'intégration de vues et de perceptions différentes »

ETUDE DE CAS : Le Monument National dédié à toutes les Victimes du Burundi

Le Monument National dédié à Toutes les Victimes des conflits du Burundi a été érigé sur une petite pente du centre-ville de Gitega. Sa construction a été réalisée quasiment du jour au lendemain. Stipulé par l'Accord de Paix et de Réconciliation Arusha en an 2000, le monument a pour objet la commémoration de chaque victimes Burundaises des différentes vagues de violences cycliques que le pays a connu. Mais en réalité, le monument est délaissé par la population et largement rejeté par de nombreuses victimes du pays.

ETUDE DE CAS : Défi de Processus à Caractère Elitaire au Guatemala et Création de 'Survivants'

Des Initiatives de Mémoire dans la région d'Ixhil et au sein la Communauté Q'eqchi à Cobán, Alta Verapaz au Guatemala contestent ouvertement la vérité officielle. Dans 'Récupération de la Mémoire Collective d'Ixhil', l'ancienne mémoire est utilisée au niveau local afin de défier la version officielle de la vérité et les fausses représentations des acteurs étatiques. De façon similaire, la récupération de la mémoire au sein de la communauté Q'eqchi répond à une non implication des communautés de base et au fait que leurs vérités n'apparaissent dans le projet national d'établissement de la vérité. Ainsi, les actes de mémorialisations locaux remettent en question les initiatives provenant des élites. En outre, la participation dans les initiatives de mémoire a transformé 'les victimes', jouant un rôle passif dans la société post-conflit, pour devenir des « survivants » actifs en quête de droits.

ETUDE DE CAS : Communautés en Bosnie-Herzégovine

Parmi les communautés de Bosnie-Herzégovine, certains groupes ethniques sont majoritaires. Cette majorité détient le monopole de décision concernant la mémorialisation excluant ainsi les autres communautés du processus. De ce fait, il est essentiel de résider dans une communauté son groupe ethnique est majoritaire. Les initiatives de mémorialisation peuvent ainsi générer des divisions ethniques et ne laissent aucun espace d'expression aux autres communautés. La participation inclusive à l'établissement mémoires locales demeure un défi majeur.

ETUDE DE CAS : Inégalités Prédominantes en Afrique du Sud

Faciliter une véritable participation dans la mémorialisation peut permettre aux décideurs politiques et aux spécialistes de mieux identifier des stratégies sensibles du conflit qui viennent compléter la mémorialisation en tant que partie d'un processus de transformation plus large. Dans des pays tels que l'Afrique du Sud où les inégalités actuelles l'emportent souvent sur les demandes de mémorialisation, ce sera la clé, surtout que l'étude suggère que la valeur symbolique de la mémorialisation pour une justice sociale est peut être surestimée. En fait, la participation à des initiatives de mémoire en Afrique du Sud a pu renforcer les sentiments d'injustice et de désespoir face aux inégalités socio-économiques. Ainsi, envisager des stratégies plus larges considérant les effets secondaires durables d'un conflit peuvent être conçues et celles-ci n'excluent pas nécessairement la mémorialisation.

locaux. Si possible, l'implication internationale doit se traduire par un investissement visant un renforcement des capacités locales permettant la remise en question des restrictions de ces droits mais aussi l'imposition de récits.

Participation réelle et appropriation locale

Si la participation n'est pas réelle, les initiatives de mémoire ne peuvent pas générer une appropriation de la part de la population locale, et encore moins leur acceptation. La prise de décision en matière de mémorialisation doit donc reconnaître le fait que les initiatives qui sont menées par les élites n'intégreront pas les composantes nécessaires pour satisfaire les besoins des populations locales. Il faut également accepter le fait que les récits nationaux et les initiatives prises au niveau de l'État sont souvent motivés par des intérêts politiques, ce qui veut dire qu'ils échouent dans leurs volontés d'assurer la participation de la population. La facilitation d'un processus à double sens de mémorialisation peut contribuer à surmonter certains des obstacles, tout comme les méthodes qui remontent les récits du niveau local au niveau national. Afin de garantir que la mémoire soit participative, il faut réaliser des efforts décentralisés de mémorialisation ou d'identifier les acteurs locaux qui pourront multiplier les initiatives qui permettent d'établir la liaison avec les communautés locales et les initiatives officielles de mémoire.

La participation doit aussi être liée au principe critique du processus que nous abordons ci-après. En effet, la participation doit être envisagée dès le début d'une initiative de mémoire, avec la volonté d'un engagement à long terme plutôt qu'une implication passagère. Bien trop souvent, la mémorialisation a évité cet engagement et il s'est avéré qu'alors que les initiatives se développent avec le temps, leur pertinence et sens au niveau local diminuent. Cela risque d'être le cas dans ces contextes en particulier où des progrès ont été faits dans la transition de la violence à la paix. La participation doit donc être un processus à long terme pour garantir que les initiatives conservent une pertinence localement plutôt qu'une acceptation tacite, ou pire, le dédain. Dans ce sens, la participation ne doit pas être mesurée d'une manière quantitative par le nombre de personnes impliquées, mais plutôt par la qualité de leur engagement à répondre aux besoins et aux attentes des communautés visées. Ce processus permettra aussi de se protéger contre l'imposition de valeurs et d'une surcharge d'attentes.

Malgré les difficultés évidentes de contextes où les communautés sont gravement polarisées, la participation sera la plus efficace si elle se caractérise par la diversité. Ceci peut permettre d'encourager la réflexion et une multiplicité de discours. Si possible, elle comprend aussi l'implication du gouvernement et d'autres parties prenantes, en tenant compte des traditions locales et du cadre socio-culturel. Encore une fois, concernant l'importance du contexte, les dernières considérations comprennent l'attention aux normes d'expression locales. Celles-ci peuvent avoir une incidence sur la volonté de chacun à s'engager pleinement dans un processus de mémoire participatif, comprenant des contextes où des citoyens peuvent ne pas s'exprimer ouvertement en présence d'agents du gouvernement, où les femmes ne le feront pas en présence d'hommes ni les jeunes non plus si leurs aînés sont là.

Parallèlement, la prise de décision ne doit pas idéaliser les origines locales ni ignorer certains des problèmes liés à la participation locale. Les effets négatifs de la politisation et de la polarisation ethnique sont la preuve du besoin de conserver un œil critique en s'engageant dans la mémorialisation. C'est souvent à ce niveau local qu'après la violence, un bon nombre des conséquences néfastes de la mémoire sont entretenues et cultivées, en contraste à la tendance commune à idéaliser les acteurs à ce niveau. De même, les mémoires locales ne peuvent à elles seules constituer un récit historique du passé ni contribuer à la mémorialisation ; les nombreuses couches différentes des récits contribuent chacun à comprendre le passé et aux mémoires de la violence. Le besoin d'une négociation sur ces différentes mémoires par la participation peut certainement signifier pour les acteurs externes un rôle important de facilitateur ou de médiateur du dialogue.

Rapporteur Spécial sur la Promotion de la Vérité, de la Justice, de la Réparation et des Garanties de Non-Répétition

Dans son premier rapport adressé à l'Assemblée Générale des Nations Unies, Pablo de Greiff a réitéré l'importance d'une approche compréhensive pour assumer l'héritage des violences. Notant la "faiblesse individuelle" des mesures de vérité, de justice, des réparations et de non-répétition conflits, il a noté qu'une approche intégrée serait plus encline à être jugée positivement par les victimes plutôt que des mises en œuvre 'déconnectées ou désagrégées.' Les poursuites au coup par coup raisonne-t-il, n'ont pas étouffé les demandes de justice, alors que la vérité sans réparations sera perçue comme "bavardage sans importance".

CONCLUSION D'ETUDE : Les Insuffisances des Mécanismes de Justice Transitionnelle Conventiennelle

Les initiatives de mémoire (et autres méthodes de traitement du passé) ont un rôle important à jouer après la fin des violences, en particulier lorsque d'autres mécanismes institutionnalisés ont fait preuves d'insuffisances. Le TPIY traite des conflits des Balkans depuis plus de 16 ans et en Bosnie Herzégovine, la vérité au sujet des crimes commis et les archives historiques sont toujours très contestées. Au Guatemala, les insuffisances de la commission vérité ont mené les communautés à démarrer leurs propres projets 'de récupération de la mémoire' afin de garantir que leurs récits soient bien entendus. Au Cambodge, le CETC n'a pas réussi à entrer en contact avec les communautés locales dont plusieurs sont presque entièrement écartées des procédures. Dans ces situations, il y a des besoins spécifiques pour des méthodes qui peuvent compléter les formes de justice transitionnelle dominantes mise en œuvre dans les contextes respectifs.

ETUDE DE CAS : Le CETC au Cambodge

Suite à l'établissement du CETC en 2006, les initiatives de mémoire se sont multipliées au Cambodge. Son établissement a donné un nouvel élan et offert l'opportunité aux Cambodgiens de fouiller dans leur histoire et leur mémoire qui sont souvent restées muettes et vides de tout regard critique.

Complémentarité : *Les initiatives de mémoire doivent être considérées suivant un cadre de justice de transformation qui comprend des mécanismes complémentaires pour garantir la vérité, la justice, des réparations et la non-répétition des violations. L'attention doit être orientée sur les moyens divers dont les initiatives de mémoire peuvent contribuer aux objectifs de réforme politique et institutionnelle, en traitant les inégalités socio-économiques, les exigences en matière de droits de l'homme ainsi que l'éventail des besoins individuels et de la communauté suite à la violence.*

La transformation du paysage social, politique, juridique et institutionnel doit être le point de mire de toute intervention dans un pays au sortir de la violence. Elle doit se concentrer sur l'objectif suprême d'un ordre social juste où les communautés touchées peuvent revendiquer leurs droits et recevoir une compensation de l'État. Ce dernier doit être considéré comme légitime par la population en veillant entre autres à une participation sensée, et la justice doit être comprise en dehors des salles de tribunal. La justice pénale demeure un objectif essentiel après la violence, mais il ne doit pas être le seul. D'autre part, des mécanismes ou processus individuels et ponctuels suffiront rarement pour parvenir à une transformation et garantir les droits des victimes à la vérité, la justice, des réparations et la non-répétition des violations.

« [au Guatemala] Les réparations sont utilisées comme un moyen d'acheter le silence des victimes ; un somnifère pour les pacifier »

Il est donc nécessaire que les démarches soient complémentaires pour gérer le passé. Cela nécessite que l'accent soit mis sur les racines de la violence et qu'une stratégie visant à les identifier soit établie avant de s'engager dans toute démarche.

À cet égard, la mémorialisation doit être acceptée comme un élément constitutif de la justice transitionnelle – ou ce que l'on peut appeler justice transitionnelle – indépendamment du type de transition ou de la nature de la violence passée. Mais à ce jour, il est fréquent que la mémorialisation soit considérée dans un sens étroit, comme formant uniquement une partie des réparations symboliques, normalement marginalisée dans la justice transitionnelle. Quand elle forme une partie de la justice transitionnelle, c'est souvent comme un ajout de dernière minute ou comme un moyen de soutenir un récit prôné par l'État. Mais les preuves contredisent cette appréhension étroite de la mémorialisation, en démontrant que les initiatives de mémoire et autres démarches de justice transitionnelle peuvent se renforcer mutuellement. Toutefois si la mémorialisation ne s'accompagne pas ou ne vient pas en soutien de processus qui contribuent à une démarche globale de lutte contre la violence, son impact en sera réduit. Ce sera le cas si des initiatives de mémoire sont établies sans aborder la pauvreté et la marginalisation ou si elles encouragent le transfert de moyens aux citoyens sans que des institutions soient en place pour protéger leurs droits.

Relation entre la mémorialisation et les mécanismes normaux de justice transitionnelle

Après la violence, il est nécessaire d'accepter le principe de démarches complémentaires pour mieux comprendre le lien entre la mémorialisation et les mécanismes plus normalisés de la justice transitionnelle comme les procédures pénales et les commissions de la vérité. D'une part, les preuves démontrent que ces mécanismes peuvent créer l'opportunité d'initiatives de mémoire, comme mentionné précédemment en relation au contexte. Dans ce sens, les initiatives de mémoire peuvent apparaître comme le résultat de procédures de justice formelle ou de recherche de la vérité, souvent parce qu'elles rompent des poches de silence pouvant encore exister, et même en faisant le lien entre des discussions sur des violences passées et la prévention à venir du retour de la violence. D'autre part, les initiatives de mémoire peuvent venir en soutien des mécanismes classiques si ceux-ci laissent des lacunes dans leur rendu de la vérité, de la justice, de réparations. Ils peuvent par ailleurs soutenir d'éventuels appels judiciaires et la recherche institutionnalisée de la vérité. En envisageant de tels prolongements, l'évaluation d'une mémorialisation comme étant vie de sens est ainsi évitée. Il faut qu'une complémentarité soit mise en pratique si ces conséquences veulent être évitées. En outre, si des mesures sont par trop institutionnalisées et centralisées, les initiatives de mémoire peuvent agir à l'encontre des procédures participatives et locales.

« Le tribunal est très important en Bosnie-Herzégovine parce que c'est la seule autorité officielle capable de déterminer la vérité et la culpabilité... Néanmoins, le problème vient des politiciens qui n'en acceptent pas les décisions. Que faire alors ? Pour chaque pas en avant, nous en faisons deux en arrière parce que les politiques ne nous accordent pas leur soutien. »

ETUDE DE CAS : Inégalités en Afrique du Sud

En l'absence d'efforts importants menés après la CVR pour lutter contre les inégalités héritées de l'Apartheid ou contre les facteurs qui continuent à encourager l'impunité, la contribution en ce sens de plusieurs initiatives de mémoire a été réduite.

CONCLUSION D'ETUDE : Eviter l'Inertie

Les initiatives de mémoire les plus efficaces et qui contribuent de manière constructive à s'attaquer à la violence et à l'impunité sont celles qui sont dynamiques, évolutives et pertinentes reliant le passé au présent. Les monuments et mémoriaux traditionnels sont importants à des fins commémoratives, mais dans un souci de transformation, les initiatives de mémoire doivent éviter toute forme statique. Tout particulièrement dans les pays qui sortent juste de phénomènes violents, les efforts de mémorialisation statiques se sont souvent dégradés ou sont devenus des symboles de préjugés subis parce que l'initiative n'a pas su évoluer au même rythme que la société.

CONCLUSION D'ETUDE : Choix du moment - La Mémoire est un processus qui évolue et Non pas une Fin en soi

Le choix du moment est une notion clé dans toute initiative de mémoire. Le choix du moment indique à la fois la mise en séquence et le moment le plus approprié pour la mémorialisation, mais aussi la nature de la mémoire comme un processus en évolution qui ne peut être imposé ou perçu comme un devoir. La valeur de mémorialisation après violence repose avec des initiatives perçues comme des processus de changement plutôt que des processus de simple compilation d'une collection de souvenirs horribles.

Il est impératif que la complémentarité s'équilibre entre la correction immédiate qui est requise après la violence et le besoin à long terme d'une transformation. Si les populations continuent à souffrir de difficultés socio-économiques, les avantages qu'apportent les initiatives de mémoire seront souvent difficilement visibles. Cela ne devrait pas être surprenant, en particulier parce que les priorités en matière de besoins élémentaires pèsent généralement plus lourd que les revendications en justice. Ceci étant dit, les deux ne doivent pas être considérées comme s'excluant réciproquement ou comme s'empêchant l'une et l'autre et elles peuvent constituer des priorités de complémentarité : trouver le bon équilibre dépendra de la façon dont la question est abordée et les communautés sont impliquées. Ici « l'économie de la mémorialisation » doit être rappelée, et elle devrait servir de guide dans les décisions concernant les ressources appropriées à consacrer aux initiatives de la mémoire quand des besoins socio-économiques pressants sont en jeu.

Dans les contextes où la continuation du pouvoir met d'anciens auteurs de crimes dans des positions d'autorité politique ou d'État, les discussions sur la justice transitionnelle évitent souvent de tourner leur attention sur les conditions de pouvoir et les questions de violence structurelle. Dans ces contextes, la justice transitionnelle est souvent un outil d'opportunisme politique octroyant un « faux-semblant de légitimité »² pour un régime sans égard envers les droits des communautés, qui bénéficie d'une impunité durable et qui est peu enclin à assister à un véritable processus de transformation. Même si c'est dangereux, des initiatives de mémoire engagées par la société civile peuvent remettre en question le statu quo et exiger un changement par le biais d'une réforme politique et institutionnelle. Les initiatives de mémoire peuvent également maintenir la pression à l'égard de poursuites pénales. Ces initiatives bénéficieraient du soutien d'acteurs internationaux.

Complémentarité : Risques et opportunité

Concernant le principe de la complémentarité, un risque majeur est qu'elle peut mener à des initiatives de mémoire devenant prescriptrices ou forcées dans une application stéréotypée de la justice transitionnelle qui défait la mémorialisation de sa dynamique inhérente. De la même manière, des initiatives de mémoire pourraient facilement servir à substituer ou représenter d'autres mécanismes. Et en présentant l'argument en faveur du principe de complémentarité, nous devons aussi être conscients du rôle que la mémoire et la mémorialisation ont joué dans la perpétration de la violence. Une bonne compréhension du contexte et un degré réel de participation peuvent faciliter l'atténuation de certains des risques, mais il en va de même pour une meilleure coordination entre les acteurs impliqués dans des processus de gestion de la violence.

Les agences donatrices et les décideurs politiques internationaux doivent prendre soin d'éviter une duplication de leurs actions dans ces contextes pour s'assurer que les efforts réalisés sont les plus productifs possibles en soutien des processus qui sont déjà en place. Cela demande un examen des programmes actuels et de s'assurer que les activités et les rôles se complètent. Par exemple, si nous acceptons que les initiatives de mémoire peuvent contribuer à des appels à une justice pénale, il faut qu'il y ait un mécanisme juridique en bon état de fonctionnement, capable de répondre à de telles demandes. Ici aussi, les acteurs internationaux peuvent avoir un rôle à jouer. Il faut également que la coordination soit meilleure entre les différentes composantes d'une réponse à la violence, en s'appuyant sur le principe de la transformation pour établir le lien sur le plan idéologique et pratique entre les droits de l'homme et les organisations de développement.

Processus : *La mémorialisation est un processus participatif à long terme qui demande une implication soutenue de tous les acteurs et en particulier celle des générations plus jeunes par le biais d'un dialogue intergénérationnel. Le choix du moment et de l'ordre chronologique sont des facteurs clés de la mémorialisation.*

La mémoire est fluide, elle évolue et se modifie avec le temps. Bien que ses racines soient ancrées dans le passé, la mémoire définit le présent et peut façonner l'avenir. Elle est à la fois individuelle et collective, elle sert à donner un sens au passé. Si les lignes sont floues entre les faits objectifs et les interprétations subjectives, la construction de la mémoire peut entraîner des omissions, de l'amnésie, la dissimulation de vérités désagréables et le grossissement d'autres dans des proportions démesurées.³ Selon la façon dont la mémoire devient centrale à l'identité, autant individuelle que collective, elle façonnera nos interactions avec les autres et conditionnera notre compréhension de la manière dont

« Ce qui est le plus frappant dans un monument, c'est qu'on ne le remarque pas. Dans le monde, il n'y a rien d'aussi invisible que les monuments »
(Robert Musil)

CONCLUSION D'ETUDE : La Mémoire comme base de dialogue

Au Cambodge, des initiatives locales se sont servies de la mémoire comme base de dialogue et pour ouvrir ces moments du passé dont on ne parlerait pas autrement. De la même façon, les initiatives au Guatemala et en Afrique du Sud ont utilisé des méthodes participatives pour impliquer les personnes et réduire les contraintes sociales qui empêcheraient certains de parler du passé telles qu'elles peuvent exister dans ce pays. Par ailleurs, le dialogue intergénérationnel au Cambodge a permis de donner du crédit aux souffrances vécues par les générations survivantes, mais a été bénéfique pour les plus jeunes qui ont pu comprendre les souffrances et juger incompréhensible ce type de violence.

ETUDE DE CAS : La Jeunesse de Mostar, Bosnie-Herzégovine

Les deux initiatives curieuses organisées par la ville de Mostar en Bosnie-Herzégovine montrent l'importance d'une approche dynamique des processus et des initiatives de mémoire. Une statue de Bruce Lee a été érigée pour rappeler aux jeunes de différents horizons ethniques leurs intérêts communs n'a pas atteint son objectif souhaité mais est devenue la cible de graffitis et de vandalisme. Au contraire, une initiative se servant de méthodes innovatrices pour réunir les jeunes de différentes origines ethniques et échanger de leurs expériences communes à montrer des signes de progrès dans le rapprochement des communautés ethniques. Ici, les souvenirs du passé et la transmission des souvenirs entre les générations a servi de base de dialogue.

ETUDE DE CAS : Le Burundi

Les monuments érigés par l'état représentant l'imposition (ou la tentative d'imposition) de vérités figées et de mémoires absolues excluent la possibilité de dialogue et la reconsidération de ces vérités. Les souvenirs d'autres communautés ou de récits divergents sont de ce fait exclus du processus de mémorialisation.

le passé doit être géré. Qu'il s'agisse de mémoires d'ethnies en Bosnie-Herzégovine et au Burundi, la suppression de mémoires au Cambodge, le caractère central des mémoires de l'injustice à la base même de l'État d'Afrique du Sud ou la mémoire du silence au Guatemala, il est impossible d'échapper à la mémoire.

La mémorialisation doit donc être reconnue comme un processus à long terme qui évolue dans le temps et qui est aussi soumis à la façon dont les mémoires elles aussi évoluent dans le temps.

Dans certains contextes, la démocratisation croissante de la mémorialisation et la participation à la production de l'histoire offrent d'importantes ouvertures aux décideurs politiques et aux praticiens. Si la mémoire se trouve dans une impasse entre deux groupes polarisés, il est utile de reconnaître la valeur qui est créée en impliquant les peuples dans la production de cette mémoire plutôt que d'essayer de l'imposer ou de la voir comme une finalité, tout comme la façon dont les initiatives de mémoire peuvent contribuer au dialogue. Ici la mémoire sert de point de départ, de base à la discussion entre les ethnies, groupes politiques, régionaux ou autres qui s'opposent. Dans ces contextes où les mémoires sont opprimées et où les victimes ne sont pas en mesure de revendiquer leurs droits, les initiatives de mémoire peuvent être un outil important de différentes façons. Elles peuvent unir des individus par leurs expériences communes de la violence, créer une communauté de victimes ou de survivants, elles peuvent aussi devenir un outil pour exiger des droits après la violence.

Dans ce sens, un monument statique est moins pertinent au processus dynamique de la mémorialisation qui peut contribuer à la transformation, en dépit du rôle important de commémoration qu'il peut jouer autrement. Si elles ne s'accompagnent pas d'autres programmes ou de mesures visant à activement impliquer les mémoires et gérer le passé, à elles seules, les initiatives de mémoire se transformeront en mémoires gelées liées à un moment particulier. S'il ne tient pas compte de la gestion des risques, un monument perdra de sa pertinence avec le temps

Implication durable à long terme

Les initiatives de mémoire demandent donc une implication durable à long terme. Cela s'applique à l'implication dans le processus continu autant en termes de ressources, de capital social et de la dynamique intergénérationnelle pour faire en sorte qu'un lien soit établi entre le passé et le présent. Si un engagement à long terme n'est pas possible, une implication doit être considérée en partenariat avec des organisations locales ou des multiplicateurs qui peuvent la soutenir. Si cette dernière solution n'est pas envisageable, il est possible qu'une implication soit inappropriée. La prise de décision doit ainsi appréhender la mémorialisation dans l'état d'esprit du long cours, en rejetant le cadre temporel implicite qui s'applique couramment à la justice transitionnelle et aux efforts à gérer le passé. Bien que ce soit l'antithèse de la compréhension traditionnelle de la mémorialisation, l'implication ne doit pas se concentrer sur des produits tangibles et quantifiables, mais au contraire, sur le processus de reconstruction de la mémoire et sur les effets moins quantifiables sur les capacités locales et sur la dynamique de gestion de la violence.

L'allocation de ressources et l'implication d'acteurs locaux sont donc des éléments cruciaux dans la prise de décision à l'égard de la mémorialisation. Il est essentiel de déceler des moyens de faciliter des processus qui visent la transformation et sont durables. La jeunesse doit nécessairement être impliquée dans ce processus, en reconnaissant que la mémorialisation la concernera d'une manière différente aux victimes ou survivants. L'exclusion de la jeunesse limitera l'impact transformateur d'une initiative et la durabilité de sa pertinence. Son inclusion peut permettre de répandre une culture de respect des droits de l'homme et le rejet de la violence et des personnes qui l'ont perpétrée dans le passé.

Si nous reconnaissons que la mémorialisation est un processus, nous devons être conscients des risques que celui-ci puisse être instrumentalisé, parfois avec la complicité involontaire d'acteurs externes. Pendant les moments fondateurs des années formatives d'un État et d'une société qui sortent de la violence, il peut être essentiel qu'il y ait une transition politique et un bouleversement pour établir de nouveaux récits l'élite politique. Ici, la volonté d'un processus de mémorialisation en soutien d'une transformation sera influencée par des intérêts enracinés identifiables.

En particulier dans les transitions après la violence, l'élite politique bénéficie habituellement du silence. Ainsi, les nouveaux régimes ont plus tendance à essayer de supprimer certaines mémoires du passé ou certaines initiatives de mémoire. La réinterprétation de ces mémoires ou initiatives aurait un impact beaucoup plus important que d'essayer de les éliminer entièrement. Pendant ces transitions,

des initiatives locales dynamiques peuvent aider à contrer une mauvaise utilisation de la mémoire.

Comme l'indique la recherche, l'ordre chronologique sera un autre facteur critique du processus de mémorialisation. Celui-ci n'est autre qu'un cadre élargi de transformation après la violence où la transformation dans d'autres domaines d'un État serait prioritaire sur les initiatives de mémoire. Bien que cela ne porte pas préjudice au fait que les initiatives de mémoire puissent compléter d'autres démarches de gestion de la violence passée, la considération du contexte pourra mener à la conclusion qu'une mémorialisation peut ne pas être appropriée à un moment donné. La simple conclusion est que les priorités et les réalités qui découlent du contexte en question doivent normalement primer.

Récits multiples : *Après la violence, il ne peut y avoir une seule vérité ; il faut tenir compte de discours multiples, de compréhensions différentes et de la valeur du dialogue social, il faut les respecter et les adapter, tout en reconnaissant que cela ne mène pas inévitablement à la réconciliation ni n'exige des communautés touchées qu'elles abandonnent leurs revendications de justice.*

CONCLUSION D'ÉTUDE : Cultures du Silence

Les cultures du silence qui maintiennent l'impunité après les épisodes violents ne sont pas uniformes et bon nombre de causes trouvent leurs origines dans la sphère sociale, politique, institutionnelle et légale des sociétés post-conflit. Des vérités partiellement révélées, des identités conflictuelles toujours présentes, le négationnisme, les hiérarchies dans le profil des victimes, la composition des communautés après violence, la peur et le climat social, les institutions post-conflit, et le silence institué par la loi font partie constituent les formes que prend la culture du silence. Comme le silence peut être un concept, il ne se limite à des situations où la communication autour des événements est inexistante. Il est vrai que le silence en soi est un acte de communication. Dans certains contextes, le silence résulte de la "cacophonie" des discours, où ce n'est pas l'absence de discours qui crée le silence mais le fait que ceux-ci étant trop nombreux, certains sont inaudibles.

ÉTUDE DE CAS : L'Afrique du Sud

La catégorisation par la CVR des personnes en tant que victimes, auteurs ou complices, peut avoir eu comme conséquence de reléguer au second plan le besoin d'identifier les causes profondes des violences. Après avoir entendu les témoignages individuels d' 'auteurs d'actes' et de 'victimes', la CVR créé un langage individualisé à la fois des crimes et des luttes, laissant de côté la prise en considération des structures et conditions sociales qui ont facilité l'apartheid. De ce fait, la lumière sur le système sous-jacent à la répression n'a pas été entièrement.

Il n'y a pas de vérité absolue, surtout après la violence. Les vérités sont multiples, tout comme les discours qui définissent le périmètre même des sociétés au sortir de conflits. Dans la prise de décision et les efforts à s'engager dans la mémorialisation, ce fait élémentaire ne doit jamais être oublié, car la simple diversité du vécu du conflit violent signifie que les mémoires du passé et les perspectives historiques mèneront inévitablement à des vérités différentes concernant ce qui s'est passé et pourquoi.

Par conséquent, le principe de récits multiples s'appuie sur deux éléments fondamentaux : le fait de reconnaître que des récits multiples est constructif d'une part, et d'autre part, l'importance d'encourager des récits dissimulés à voir le jour, y compris ceux concernant les rôles joués par divers acteurs. En Afrique du Sud par exemple, faire des efforts pour inclure les récits de jeunes hommes qui sont devenus (souvent avec réticence) des auteurs de crimes serait constructif au niveau de la vérité de l'apartheid et pour expliquer le passé, mais il faut aussi encourager un milieu qui prône la révélation de leurs vérités, car actuellement, ils risquent l'aliénation. Il en va de même quant à l'importance de vérités qui sont souvent désagréables, y compris le rôle de la communauté internationale dans la violence passée.

« Au Guatemala, nous voyons les victimes et les dictateurs militaires, mais nous avons aussi un autre participant : l'élite économique qui s'est servie de l'armée pour pérenniser son pouvoir. Ce récit n'appartient pas au discours actuel. Nous devons en savoir plus sur eux. Le rôle du contexte international et du gouvernement américain n'est pas non plus représenté. Il faut qu'il soit exprimé à voix haute »

Comme la mémoire est normalement exclusive, quand il est question de dire la vérité après de la violence, le défi consiste à faciliter cette action avec des récits multiples. L'expression de la vérité doit nécessairement être inclusive, en trouvant le moyen d'équilibrer des récits qui peuvent être fondamentalement opposés. À cet égard, la mémorialisation peut apporter l'occasion de négocier des récits différents dans l'aspiration de parvenir au moins à une histoire partagée. Ici, comme toujours, le contexte et le choix du moment seront critiques, car si plus de temps s'écoule après la fin de la violence, il est possible que cela facilite cette médiation entre les récits.

Homogénéisation du discours

La reconnaissance du principe de récits multiples signifie que la mémorialisation doit résister de façon absolue à toute homogénéisation du discours. Comme mentionné, la tendance à s'appropriier la mémoire augmente immédiatement après la violence, pendant les années formatives d'un État. Encourager des processus au niveau local peut être un moyen d'entretenir l'attention sur l'importance de récits multiples, en particulier parce qu'il est inévitable que des récits imposés au niveau national cherchent à réprimer le discours. Dans un contexte socio-politique où de telles initiatives seraient à risque, l'implication d'acteurs externes doit être non seulement visible mais aussi audible dans son soutien. De la même manière, plus ces risques sont élevés, plus cette implication est susceptible d'être nécessaire.

Dans n'importe quel contexte, il est essentiel de promouvoir les récits qui diffèrent de ceux émis au plan national. Que les récits nationaux promus soient constructifs ou non, les vérités et mémoires de la violence seront souvent très différentes à d'autres niveaux de la société. Il est possible qu'en limitant le soutien aux processus nationaux, des narratifs particuliers puissent être amputés et

**CONCLUSION D'ETUDE :
Simplification**

Réduire la définition d'un conflit à des identités normatives suivant le modèle victime-bourreau-complice ou à des lectures du passé qui ne tiennent pas compte du point de vue historique peut mener à des dynamiques de mémorialisation destructrices.

ETUDE DE CAS : La Jeunesse en Bosnie-Herzégovine

Les pratiques de mémorialisation en Bosnie-Herzégovine ont été qualifiées comme "dangereuses et non durable" dans le rapport d'étude national. Produit par des personnes qui n'ont pas eux-mêmes connus la guerre, le discours reçu par la jeunesse contribue à nourrir les divisions ethniques. Ainsi les jeunes entretiennent ces divisions. Les initiatives de mémoire n'ont pas prêté une grande attention à la jeunesse et ceci conjugué à système éducatif défectueux, le traitement efficace et durable du passé est défaillant.

ETUDE DE CAS : Le Musée Tuol Sleng au Cambodge

Le Musée Tuol Sleng au Cambodge est une initiative de mémoire étatique. Installé sur le site d'un ancien centre de torture ayant servi aux Khmers Rouges. D'après une étude, il apparaît que plusieurs jeunes ayant visité le musée le quittent sans comprendre véritablement le passé à cause d'un manque d'informations, lesquelles informations leur permettraient autrement de mieux comprendre les atrocités commises. Ils sont nombreux à quitter le musée confus et tentant de trouver des explications ailleurs.

deviennent alors les représentations par excellence du passé. Cela ne veut pour autant pas dire que les récits nationaux sont moins précieux et qu'il faille éviter les récits visant des objectifs politiques. Tant que le discours ne conduit pas à la haine et n'incite pas à la violence, c'est à tous les niveaux d'une société que la mémoire peut détenir de la valeur. cela signifie que la multiplicité est importante et que dans la prise de décision, il faut tenir compte des actes de mémorialisation qui ont déjà lieu et révèlent des récits à divers niveaux.

La mémorialisation doit résister à la tentation de trop simplifier le passé. Même si elle est nécessaire pendant la phase initiale de transition, une simplification excessive peut mener à des récits stylisés qui réduisent le vécu de la violence à certains détails. En soi, cela a souvent une incidence destructrice sur les sociétés qui essaient de s'éloigner de la violence, et conduit parfois à justifier plus de violence. Et même si la conséquence immédiate de la violence peut exiger que pour les victimes en particulier, leurs souffrances soient reconnues, ce qui pourra comprendre des poursuites judiciaires des auteurs des crimes, si ces derniers restent déshumanisés, une importante appréciation historique pourrait être perdue qui aurait autrement contribué à éviter le retour de la violence. Il faut qu'une compréhension des « auteurs de crimes » soit intégrée aux initiatives de mémoire. Ils ne doivent pas être considérés comme un groupe homogène. De la même façon, il faut comprendre le système de répression qui était sous-jacent alors que la violence était perpétrée, car dans de nombreux contextes, cela contribue à mieux gérer le passé.

« Un mémorial est le plus efficace quand il crée l'occasion d'une exploration intégrée des récits et lance la conversation. Souvent, le mémorial n'est là que pour faire remarquer quelque chose »

Mais même s'il est constructif d'avoir des récits multiples et s'il faut l'encourager, cela ne veut pas dire qu'il est inévitable ou nécessaire qu'en conséquence, une réconciliation s'ensuivre ou que les demandes de justice seront abandonnées. Il faut que cette distinction soit claire. Ce n'est pas par des récits multiples et la reconnaissance réciproque des souffrances que les crimes qui ont été commis peuvent être justifiés et il ne faut pas que l'occasion d'exprimer une multiplicité de discours soit confondue à une tentative de réconciliation des récits ou groupes. Les récits multiples permettent plutôt de comprendre le passé et le présent pour que l'usage étendu de la violence soit placé dans une perspective historique.

Jeunesse : La mémorialisation doit donner la priorité et promouvoir l'inclusion active des plus jeunes générations à titre d'agents du changement, pour éviter le retour de la violence et accorder de la dignité aux mémoires des survivants, surtout parce que les initiatives de mémoire se concentrent sur les acteurs directs du conflit, en laissant souvent les jeunes de côté.

L'opinion générale est que l'implication active de la jeunesse peut contribuer à la durabilité d'un programme, indépendamment du contexte politique où ce programme est mis en œuvre. La justice transitionnelle ne fait pas exception, en particulier en ce qui concerne le rôle présumé que les jeunes jouent pour éviter le retour de la violence.

Mais dans la pratique pourtant, il n'est pas entièrement tenu compte de cette compréhension courante dans la gestion d'un passé violent ou dans le traitement de l'impunité. La mémorialisation s'est souvent uniquement concentrée sur la population qui a vécu la violence, avec pour conséquence une jeunesse laissée quelque peu de côté. En particulier dans les pays où la violence est commise de façon cyclique et où les jeunes héritent de l'impunité et du silence des anciens, leur implication est indispensable pour rompre la culture d'impunité qui apparaît.

Par le biais d'une transmission intergénérationnelle des mémoires, nous voyons se former l'identité des jeunes et la reproduction des idéologies des générations précédentes. Dans un certain nombre de contextes, cela a mené à la création de mémoires collectives qui sont transmises d'une génération à l'autre, et qui sert de base à l'interprétation du présent et souvent à plus de violence. Dans d'autres contextes, le silence qui est transmis force les jeunes à chercher d'autres sources pour trouver une explication au passé, ce qui engendre ses propres difficultés. Et si l'éducation ou l'histoire consignée de la violence est incomplète ou teintée par des préjugés, les jeunes et la société dans laquelle ils entrent adultes souffriront bien entendu des conséquences néfastes.

« La jeunesse a rendez-vous avec l'avenir »

ETUDE DE CAS : Initiative de la Société Civile au Cambodge

Contrairement aux initiatives organisées par l'Etat, de nombreuses initiatives de la société civile au Cambodge s'adressent directement aux jeunes. De nombreuses initiatives adressées aux jeunes sont organisées qu'ils apprennent à mieux connaître le passé de leur pays et à mieux comprendre les souffrances des victimes. Des signes positifs sont perceptibles et permettent de dire que l'engagement des plus jeunes présente des avantages pour la communauté entière. D'autre part, les jeunes ont une capacité de mobilisation qui leur set propre à la sensibilisation aux enjeux de la mémorialisation, notamment auprès des autres jeunes ou des autres membres de la communauté.

L'engagement des jeunes pour la non-répétition des violences en Argentine

Certaines initiatives de mémoires ont impliqué les jeunes en Argentine dans l'objectif de produire et de préserver les souvenirs des événements violents passé par la transmission intergénérationnelle ou l'utilisation du système éducatif comme moyen de donner du sens à cette transmission. Ainsi, les événements du passé sont transmis dans le but d'éviter un oubli de ceux-ci, mais aussi en utilisant ces jeunes comme des agents de transmission traduisant un réel engagement de la jeunesse à la transformation du présent. Par ailleurs, l'école est ainsi promue au rang d'institution démocratique visant des changements institutionnels sur le long terme à travers la gestion de la mémoire.

CONCLUSION D'ETUDE : Initiatives de Mémoire et Politisation au niveau de l'Etat

Les initiatives de mémoire au niveau étatique sont généralement plus enclines à la politisation, présentant souvent des vérités hégémoniques qui peuvent véhiculer une version partisane et unilatérale du passé. Favoriser pendant des périodes de bouleversements politiques, cette politisation vient pour renforcer la légitimité d'une nouvelle élite politique. Les différents changements politiques au Burundi ont été accompagnés d'initiatives comparables, la véritable fonction d'origine du Musée Tuol Sleng au Cambodge était de délégitimer un régime pour en favoriser un autre et lieux de mémoire en l'Afrique du Sud sont souvent des endroits de transmission des versions de l'Histoire produites par l'ANC.

La prise de décision doit donc renforcer la capacité des acteurs locaux à inclure la jeunesse dans leur travail. Comme la jeunesse « a rendez-vous avec l'avenir », la société plus large ou autoritaire bénéficiera après le conflit si celle-ci est incluse dans le cadre d'un processus de mémorialisation qui gère le passé en toute honnêteté. Les initiatives de mémoire peuvent être importantes pour s'assurer que les mémoires sont traitées de manière critique, en contrant des tendances autrement néfastes à manipuler le passé. Elles encourageront aussi les jeunes à remettre en question les identités et idéologies dont ils héritent. En outre, si la jeunesse est encouragée à comprendre les actes de violence et leurs causes originales, cela lui donnera l'occasion de comprendre les inégalités qui peuvent exister dans le présent ou à déterminer les dynamiques dangereuses à l'avenir, qui pourraient conduire au retour de la violence. Les initiatives de mémoire doivent ainsi être vivantes et pertinentes, elles doivent faire partie d'une conversation plus large sur le passé, en relation avec le présent.

Le choix du moment sera bien entendu un facteur qu'il est important de considérer. Encourager une implication critique de la jeunesse dès la fin de la violence peut ne pas être la meilleure conduite à suivre, alors que les victimes et les survivants sont encore en quête d'une correction ou d'une reconnaissance de la violence qu'ils ont subie. Les initiatives de mémoire devraient tenir compte des particularités du contexte et être conçues en fonction d'elles et pour profiter des avantages de l'inclusion des jeunes sans être un affront à la dignité des autres. Dans des contextes comme le Cambodge, où la violence des Khmers rouges a été commise il y a plusieurs dizaines d'années, la génération des survivants bénéficie des initiatives qui réunissent les jeunes et les anciens, ces derniers indiquant une dignification de leurs souffrance et une plus grande franchise dans la discussion du passé encore largement tu.

Il est donc important que la jeunesse soit impliquée dans la mémorialisation, pour transmettre les faits et éviter l'oubli. De même, son implication dans la mémorialisation est essentielle pour transmettre des valeurs qui éviteront le retour de la violence. En encourageant les jeunes à devenir des citoyens plus conscients du point de vue social, il est possible d'exploiter leur potentiel en tant qu'instrument du changement. Ceci peut être accompli par l'intermédiaire d'initiatives de mémoire dynamiques qui impliquent activement la jeunesse, car si elles sont statiques, elles sont facilement ignorées ou jugées sans pertinence. La participation à la mémorialisation doit inclure les jeunes de manières qui soient appropriées et spécifiques au contexte local.

Politisation : *En soi, la mémorialisation est un processus politique qui peut servir à revendiquer des droits violés ou appropriés à des fins malsaines, qui peuvent enraciner l'impunité et nuire aux droits fondamentaux.*

Pour s'impliquer dans la mémorialisation, il faut être conscient que par nature, il s'agit d'un processus politisé et qu'il existe un risque élevé de manipulation. En soi, la mémorialisation n'est pas toujours constructive, surtout après la violence. Les initiatives de mémoire peuvent être amenées à représenter la violence ou la division, et même l'entretenir dans certaines circonstances. Mais inversement à la justice pénale, l'expression institutionnalisée de la vérité et d'autres méthodes de justice transitionnelle qui sont habituellement nécessaires pour éviter une politisation, celle d'initiatives de mémoires peut aussi être constructive dans des sociétés où la violence vécue était répandue.

Il faut donc être conscient de la dynamique destructrice mais aussi « constructive que la mémorialisation peut introduire dans une société donnée. En ce qui concerne cette première tout d'abord, nous trouvons que la mémorialisation en tant qu'outil politique peut éliminer des histoires, elle peut institutionnaliser l'amnésie et faire circuler des contre-vérités sur le passé. Le déni et la manipulation sont des outils puissants dans le discours d'un parti politique et la mémoire alimente ce discours politique dans de nombreux contextes au détriment d'autres groupes. Si une politique d'identité en particulier est en jeu, comme des divisions ethniques, des dynamiques de ce type seront spécialement néfastes dans le cadre d'une transformation visant à éloigner la violence. C'est ainsi que les mémoires collective font souvent l'objet d'une manipulation après la violence. Il ne faut pas oublier que les politiciens bénéficient les contextes où d'anciens auteurs de crimes constituent au moins partiellement l'élite politique. De même, les hommes politiques ont recours aux initiatives de mémoire comme d'un moyen pour mobiliser un soutien politique. L'implication dans la mémorialisation ne doit pas apporter un soutien

« Les politiciens se servent des victimes à leur détriment pour créer des images négatives »

ETUDE DE CAS : Le Guatemala

La mémorialisation au Guatemala a de nombreuses fois été menée à des fins politiques. L'instauration de monuments comme réparations symboliques a souvent été critiquée car perçue comme une volonté de ne pas vouloir mettre une politique de réparation plus conséquente. D'autres initiatives ont été critiquées pour leurs objectifs politiques déclarés, telle l'instauration de l'année 2011 comme une année dédiée à la mémoire juste avant les élections présidentielles.

Egypte : L'Impulsion pour Eradiquer

Lors d'un changement politique ou après un épisode violent, la tendance des nouveaux pouvoirs et de supprimer immédiatement toute référence à l'ancien régime. Le processus politique en cours en Egypte a mené à supprimer toute référence à l'ère Mubarak. Les livres d'école et l'enseignement de l'histoire, par exemple, sont réécrits afin de supprimer toute référence positive de l'ère Mubarak plutôt que de des réinterpréter les faits historiques afin d'arriver à une transformation plus constructive respectant toutes les mémoires collectives.

ou des fonds à des initiatives de l'État si des risques sont discernables que ces dynamiques destructives sont présentes, où la volonté politique de transformation est absente et où il est possible d'identifier des intérêts enracinés qui indiqueraient des obstacles au changement.

Mais à d'autres égards, la politisation de la mémorialisation doit être encouragée et applaudie. Les initiatives de mémoire peuvent être le catalyseur d'un activisme politique et de demandes de vérité, justice, réparations et même d'évitement du retour de la violence afin d'amener un changement constructif après la violence. C'est le cas dans un certain nombre de contextes où des initiatives de mémoire ont créé une dynamique et poussé à des poursuites pénales ou à la préservation et la défense de vérités historiques. Des initiatives de mémoire peuvent aussi être des outils de soutien de soulèvements politiques citoyens pour faire tomber des régimes qui violent systématiquement les droits fondamentaux. Si une politisation doit être évitée quand il est question de la majorité des processus de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité après la violence, les décideurs ne doivent pas craindre d'adopter l'activisme politique qui recherche la transformation de l'ordre social, politique, juridique et institutionnel, ni d'exercer des pressions sur les gouvernements nationaux pour que les initiatives étatiques soient plus inclusives.

Notes

¹ McEvoy a écrit sur la « tendance des juristes internationaux à faire l'éloge du droit international glorieux et majestueux « amené à » des régions précédemment déchirées par la guerre ». McEvoy, K. (2007) « Beyond Legalism: Towards a Thicker Understanding of Transitional Justice », *Journal of Law and Society* 34(4): 426.

² Snyder, J. and Vinjamuri, L. (2003/2004) « Trials and Errors: Principle and Pragmatism in Strategies of International Justice », *International Security* 28(3): 33.

³ Lemarchand, R. (1999) « Coming to Terms with the Past: The Politics of Memory in Post-Genocide Rwanda », *Document non publié*.

This publication has been made possible by

The logo for OAK FOUNDATION features the word "OAK" in a large, blue, serif font. The letter "O" is replaced by a stylized globe icon. Below "OAK", the word "FOUNDATION" is written in a smaller, blue, sans-serif font.

The logo for Hivos features the word "Hivos" in a large, red, serif font. Below it, the tagline "people unlimited" is written in a smaller, red, sans-serif font.

Impunity Watch est une organisation internationale à but non-lucratif basée aux Pays-Bas dont l'objectif est de promouvoir la responsabilité pour les atrocités commises dans les pays sortant d'un passé violent. IW mène une étude périodique et soutenue sur les raisons profondes de l'impunité comprenant les voix des communautés touchées afin de produire une politique basée sur une étude portant sur des processus ayant pour but de renforcer leurs droits à la vérité, la justice, les réparations et la non-répétition des violations. IW travaille en étroite collaboration avec les organisations de société civile afin d'augmenter leur influence sur la création et la mise en œuvre de politiques apparentées. IW organise 'des Programmes par Pays' au Guatemala et au Burundi ainsi qu'un « Programme de Perspectives » impliquant une recherche comparative dans de multiples pays sortant d'un conflit sur des aspects thématiques spécifiques de l'impunité. Le Document de Politique Générale présent est publié comme faisant partie du Projet de Mémorialisation de IW, au sein du Programme plus large de Perspectives.

Contact Us:

Impunity Watch

't Goylaan 15
3525 AA Utrecht
The Netherlands
Tel: +31.302.720.313
Email: info@impunitywatch.org

www.impunitywatch.org

© Impunity Watch 2013

The logo for Impunity Watch features the word "impunity" in a grey, lowercase, sans-serif font. To its right are three circles of varying shades: grey, light grey, and light green. Below these circles, the word "watch" is written in a larger, grey, lowercase, sans-serif font.